

En 2020, l'emploi augmente de 0,6 % dans l'ensemble de la fonction publique

L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE - ANNÉE 2020

Informations Rapides · 17 décembre 2021 · n° 332



Fin 2020, la fonction publique emploie 5,7 millions de salariés (y compris contrats aidés), soit 33 700 de plus qu'un an auparavant (+0,6 %), une hausse plus soutenue qu'entre fin 2018 et fin 2019 (+0,3 %). En 2020, la baisse du nombre de contrats aidés se poursuit dans les trois versants : -15 900 au total (soit -30,7 %) ; 35 800 salariés ont ce statut fin 2020. Comme les années précédentes, une partie des anciens bénéficiaires de contrats aidés reste dans la fonction publique en 2020, sous le statut de contractuel de droit public et plus rarement sous le statut de titulaire. Les effectifs hors contrats aidés augmentent à un rythme comparable à celui de 2019 : +49 600 salariés soit +0,9 %, après +0,8 %. En équivalent temps plein, le volume annuel de travail y compris contrats aidés est quasi stable : +0,1 %, après +0,3 % en 2019.

Dans la fonction publique de l'État, l'emploi augmente nettement en 2020 : +20 600, soit +0,8 % après +0,1 %. Cette hausse est essentiellement due aux établissements publics (+4,4 %), l'emploi diminuant légèrement dans les ministères (-0,2 %). Comme en 2019, le nombre de contractuels augmente fortement dans les établissements publics (+34 100 emplois), notamment dans les établissements publics locaux d'enseignement (+26 300), faisant plus que compenser la baisse du nombre de contrats aidés (-10 800). Dans les ministères, la baisse (-0,2 %) est notamment due aux ministères économiques et financiers (-3 400, soit -2,5 % de l'emploi de ces ministères).

Dans la fonction publique territoriale, l'emploi y compris contrats aidés repart à la baisse (-8 400 soit -0,4 %) après une hausse en 2019 (+0,5 %) consécutive à trois années de baisse. La baisse en 2020 est principalement due au secteur communal (-0,6 %). Dans les régions et départements, l'emploi est quasi stable (+0,1 %). Hors contrats aidés, l'emploi diminue de 0,2 % après trois années de hausse.

Dans la fonction publique hospitalière, la hausse des effectifs s'accroît en 2020 : +21 500 salariés, soit +1,8 % après +0,3 %. L'emploi augmente fortement dans les établissements médico-sociaux (+1,4 %) et surtout dans les hôpitaux (+1,9 %). La hausse est principalement marquée pour les contractuels, dont le nombre augmente de 23 500, soit +9,5 %.

Effectifs par versant de la fonction publique

		Niveaux en milliers	Évolution (en %)	
		2020 (p)	2018-2019	2019-2020 (p)
Effectifs au 31 décembre (1)				
Fonction publique de l'État	Ensemble, yc contrats aidés	2526,8	0,1	0,8
	hors contrats aidés	2523,6	0,9	1,3
Fonction publique territoriale	Ensemble, yc contrats aidés	1960,2	0,5	-0,4
	hors contrats aidés	1931,7	0,9	-0,2
Fonction publique hospitalière	Ensemble, yc contrats aidés	1210,8	0,3	1,8
	hors contrats aidés	1206,7	0,4	1,9
Fonction publique	Ensemble, yc contrats aidés	5697,8	0,3	0,6
	hors contrats aidés	5662,0	0,8	0,9
Volume de travail en équivalent temps plein (2)				
Fonction publique	Ensemble, yc contrats aidés	5331,4	0,3	0,1
	hors contrats aidés	5305,5	0,7	0,4

Champ : France, hors Mayotte

(1) postes principaux finaux au 31 décembre

(2) tout poste actif dans l'année

(p) : données provisoires

Sources : Insee, Siasp

Effectifs par versant et par type d'employeur

	En milliers	Évolution sur un an (en %) (p)	
	2020 (p)		
Effectifs au 31 décembre	yc contrats aidés	yc contrats aidés	hors contrats aidés
Fonction publique de l'État			
Ministères	1968,5	-0,2	-0,2
Étab. publics à caractère administratif	558,3	4,4	6,6
Fonction publique territoriale			
Secteur communal (1)	1514,7	-0,6	-0,3
Régions et départements	445,6	0,1	0,2
Fonction publique hospitalière			
Hôpitaux	1055,9	1,9	1,9
Étab. Médico-sociaux (2)	155,0	1,4	1,8

Champ : France, hors Mayotte

(p) : données provisoires

(1) y compris métropole de Lyon et métropole du Grand Paris, établissements publics territoriaux, caisses de crédit municipal, régies et établissements publics à caractère administratif (EPA) locaux

(2) y compris établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la FPH

Sources : Insee, Siasp

Pour en savoir plus

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il est alimenté par les fichiers mensuels de paie de l'État pour la majorité des agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), par le recensement des agents de l'État (RAE) constitué par le ministère des Armées pour les militaires et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la fonction publique territoriale (FPT) et de la fonction publique hospitalière (FPH), ainsi que pour une partie de la FPE. Depuis 2017, une partie des données est reçue via les déclarations sociales nominatives (DSN).

Depuis 2019, les données concernant les gendarmes sont issues des DADS et non plus du RAE, les évolutions avec 2018 sont à considérer avec précaution sur ce champ.

Siasp décrit pour chaque salarié la nature de l'emploi, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Il intègre des concepts et variables caractéristiques de la fonction publique, liés notamment au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice, etc.). Il vise à assurer la cohérence des concepts en matière de conditions d'emploi et de revenus pour les trois versants de la fonction publique, ainsi qu'avec le secteur privé. Reposant sur des données individuelles, il permet notamment de traiter de la multiactivité et d'alimenter le panel Tous salariés.

Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux.

Le périmètre de la fonction publique est constitué des personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (FPE, FPT et FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés dans la rubrique Siasp de « Sources et Méthodes » sur insee.fr (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1322>) et dans la rubrique Documents et méthodes d'« Études & Statistiques » sur [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr/documents-et-methodes) (<http://www.fonction-publique.gouv.fr/documents-et-methodes>).

Définitions

Le poste principal final au 31 décembre d'un agent est le poste actif non annexe qu'il occupe à cette date (et le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité, et non annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont suffisants (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2003>).

L'équivalent temps plein (EQTP) mesure le volume de travail en nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein sur un poste à temps complet compte pour 1, les autres sont comptés au prorata de leur temps de travail par rapport à un temps complet.

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1812>).

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr